



# Convergences Syndicales

- Bulletin FSU 80 - n°36 - Janvier 2005 - Suppl.n°1 -

Emplois, salaires, services publics :

## **JOUR DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS UNITAIRES JEUDI 20 JANVIER 2005**

*Pour l'augmentation générale des salaires, contre les suppressions de postes,  
contre l'asphyxie des services publics,  
soyons nombreux à débrayer et à participer aux manifestations :*

### Dans l'Aisne :

à l'appel de la CGT, de la  
FSU et de l'UNSA

**Manifestation unitaire  
10 h - Gare de Laon**

### Dans l'Oise :

Assemblée générale - 14 h  
Amphi. Pré - Martinet  
près du Cinespace à Beauvais

A l'appel de la CGT, de FO, de la  
CFDT, de Solidaires, de la FSU...

**Manifestation unitaire  
15h30 - à Beauvais  
Place Jeanne Hachette**

### Dans la Somme :

à l'appel de la CGT, de la FSU,  
de la CFDT, de FO, de la CFTC,  
de Solidaires et de l'UNSA,

**Manifestation unitaire  
14 h 30  
Maison de la Culture  
à Amiens**

**Pour nous contacter : Local SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02  
Local FSU Oise : 03.44.05.02.20**

**Courrier électronique : [snasub.amiens@wanadoo.fr](mailto:snasub.amiens@wanadoo.fr)  
Sites internet : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) ou [www.snasub.fsu.fr](http://www.snasub.fsu.fr)**

**SNASUB Académie d'Amiens - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**

Imprimé par nos soins.  
Directeur de la publication :  
Edouard KRYSTOFORSKY.  
Commission paritaire n° 422d73.  
Dépôt légal 1er trimestre

**Bulletin académique du SNASUB - FSU  
Aisne - Oise - Somme**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES**



# **RESOLUMENT**

## **EN DEFENSE DES SERVICES PUBLICS !**

***Les instances paritaires réunies récemment au niveau ministériel ont montré, parfois au delà de nos craintes, en quoi les conséquences du budget 2005 de l'Etat vont être dramatiques pour l'Education nationale en général et pour notre académie en particulier.***

En effet, près de 380 emplois (voir ci-contre) seront supprimés dans l'académie d'Amiens, dans les métiers de l'éducation, enseignants et non-enseignants. Dans la filière administrative, 21 postes devraient disparaître, 6 au titre du transfert aux Caisses d'allocations familiales des services des prestations familiales, et 15 au titre des mesures d'économies. 32 suppressions l'année passée, 21 cette année (- 620 nationalement), la diète est sévère. Le régime est drastique et aura pour conséquence de faire disparaître des personnels des établissements et des services ; moins de personnels pour remplir les missions qui sont les nôtres c'est moins de moyens pour faire fonctionner le service public, c'est donc, à travers ces économies, l'organisation concrète de "moins de service public". Il est vrai que les discours gouvernementaux présentent les services publics comme des postes de dépenses faramineuses, trop couteux en argent public.

Alors, pour reprendre une expression désormais célèbre, "ils dégraissent le mammoth", du moins ce qu'ils considèrent être un mammoth. Pour autant, personne n'explique, et surtout pas le gouvernement, comment faire face plus et mieux à des missions toujours plus complexes (enseignants et non - enseignants confondus) avec moins de personnels. Il est vrai qu'à l'impossible nul n'est tenu. Par contre, pour les discours démagogiques anti - services publics ou anti - fonctionnaires, il n'y a pas besoin de les pousser beaucoup.

Cette logique est destructrice. Comment ne pas voir en effet que les services publics en général et l'Ecole publique en particulier contribuent largement à ce que nous puissions vivre tous les jours décemment. Se soigner, se chauffer, communiquer, se loger, se déplacer, se former et se développer intellectuellement et physiquement sont des droits humains élémentaires, remis en cause par la recrudescence de la mise-

re et de la précarité. Si les services publics (au sens de secteur public), asphyxiés financièrement et/ou démantelés sont réduits au strict minimum, alors les conséquences seront dramatiques pour celles et ceux qui ne pourront avoir recours au secteur privé. Cette logique libérale à l'oeuvre, sous couvert d'économies vise à rendre payantes progressivement des activités qui échappaient dans notre pays (mais cela est vrai aussi pour le reste de l'Europe) au secteur privé. Voilà l'enjeu actuel posé par la politique de JP Raffarin en matière de services publics.

Voilà pourquoi il faut réagir, en tant que personnels bien-sur, mais aussi en tant que citoyens, usagers des services publics, de tous les services publics. Voilà pourquoi enfin, il faut préparer la mobilisation générale qui pourrait nous permettre d'en finir avec cette politique et d'imposer d'autre choix. Oui, il est de la responsabilité des personnels, des usagers, des organisations syndicales, de construire un front de refus du démantèlement des services publics, de tous les services publics. Nous souhaitons pour notre part que la riposte soit à la mesure des attaques.

En mai - juin 2003, le "Tous ensemble" interprofessionnel et intercatégoriel n'avait pas eu lieu. Pourtant, il était nécessaire pour stopper le rouleau compresseur gouvernemental. Il reste d'actualité aujourd'hui, tant la politique qui est menée, sur l'emploi, le pouvoir d'achat, le statut des salariés de manière générale fait la part belle au club des quelques grands patrons dirigé par le Baron Seillière, au détriment des intérêts de plusieurs dizaines de millions de salarié(e)s et de leurs proches.

***La journée d'action et de grève du 20 janvier prochain doit être l'occasion d'affirmer notre refus d'une telle politique et d'exprimer nos revendications : OUI à des services publics de qualité, dotés en moyens et en personnels à la hauteur de leurs besoins. NON à leur asphyxie ! Dans le prolongement de l'opération "Carton rouge au budget 2005" et de la grève du 7/12 dernier, nous devons continuer à montrer clairement notre désaccord et à exiger d'autres choix.***

## Rentrée 2005/2006 :

### Suppressions de postes tous azimuts

**Les mesures pour la rentrée prochaine, en matière d'emplois, sont désormais connues.**

Le moins que l'on puisse dire c'est que la curée continue : tant pour les personnels enseignants que pour les personnels administratifs. Vous trouverez sur cette page les tableaux qui rendent compte des suppressions de postes administratifs : - 21 au total pour l'académie, soit - 15 au titre des mesures d'économie et - 6 au titre du transfert de certaines missions vers les Caisses d'allocations familiales. Il est à noter que contrairement à l'année dernière, le ministère n'a pas fléchi l'implantation des suppressions, en services ou en EPLE.

Le Comité technique paritaire académique qui devra en discuter est prévu pour le mois de février. Attendons-nous à y vivre de grands moments d'explications pour justifier géographiquement les suppressions.

**Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des événements, notamment des établissements ou services éventuellement ciblés.**

## Répartition des mesures d'emplois IATOS Rentrée 2005

ACADEMIES	Suppressions d'emplois administratifs au titre des transferts CAF	Suppressions d'emplois administratifs au titre des mesures d'économie	Créations de TOS (surnombres)	TOTAL suppr. écono- + créations TOS	TOTAL GENERAL
AIX MARSEILLE	-8	-15		-15	-23
AMIENS	-6	-15		-15	-21
BESANCON	-5	-10		-10	-15
BORDEAUX	-9	-17		-17	-26
CAEN	-6	-13		-13	-19
CLERMONT-FD	-4	-26		-26	-30
CORSE	-1	-9		-9	-10
CRETEIL	-13	-24		-24	-37
DIJON	-6	-16		-16	-22
GRENOBLE	-11	-17		-17	-28
GUADELOUPE	0	-9		-9	-9
GUYANE	0	-6		-6	-6
LILLE	-15	-25		-25	-40
LIMOGES	-2	-10		-10	-12
LYON	-10	-15		-15	-25
MARTINIQUE	0	-16		-16	-16
MONTPELLIER	-8	-13		-13	-21
NANCY METZ	-9	-24		-24	-33
NANTES	-9	-17		-17	-26
NICE	-5	-10	10	0	-5
ORLEANS TOURS	-8	-15		-15	-23
PARIS	-4	-32		-32	-36
POITIERS	-5	-11		-11	-16
REIMS	-5	-9		-9	-14
RENNES	-10	-26		-26	-36
REUNION	0	0	30	30	30
ROUEN	-7	-12		-12	-19
STRASBOURG	-9	-10		-10	-19
TOULOUSE	-9	-19		-19	-28
VERSAILLES	-16	-29	10	-19	-35
<b>Sous-total</b>	<b>-200</b>	<b>-470</b>	<b>50</b>	<b>-420</b>	<b>-620</b>
Nlle Calédonie				0	0
Mayotte				0	0
Polynésie				0	0
St Pierre & Miquelon				0	0
Wallis & Futuna				0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-200</b>	<b>-470</b>	<b>50</b>	<b>-420</b>	<b>-620</b>

## Répartition par corps des suppressions d'emplois administratifs 2005

ACADEMIES	Suppressions au 01/07/2005 Transferts CAF			Suppressions au 01/09/2005 Mesures d'économie											
	Adjoint adm.	Agent adm.	Total	AASU	SASU	Adjoint adm.	Agent adm.	Ins-structeur	Agent contract. 3e cat.	Agent techn. RF	TEN	OP	OEA	AST	Total
AIX MARSEILLE		-8	-8					-15							-15
AMIENS		-6	-6					-15							-15
BESANCON		-5	-5			-5	-5								-10
BORDEAUX		-9	-9					-17							-17
CAEN		-6	-6			-6	-2				-1	-2	-1	-1	-13
CLERMONT-FD		-4	-4			-10	-15							-1	-26
CORSE		-1	-1		-1	-1	-6	-1							-9
CRETEIL	-13		-13				-24								-24
DIJON		-6	-6		-1	-1	-9	-4			-1				-16
GRENOBLE		-11	-11					-17							-17
GUADELOUPE								-9							-9
GUYANE								-6							-6
LILLE		-15	-15					-18							-25
LIMOGES	-2		-2			-3	-1	-6							-10
LYON		-10	-10				-6	-9							-15
MARTINIQUE								-16							-16
MONTPELLIER		-8	-8					-13							-13
NANCY METZ		-9	-9			-5	-19								-24
NANTES		-9	-9					-17							-17
NICE		-5	-5					-10							-10
ORLEANS TOURS		-8	-8					-15							-15
PARIS	-4		-4		-1	-2	-26		-1					-2	-32
POITIERS		-5	-5				-6	-5							-11
REIMS		-5	-5		-1	-2	-6								-9
RENNES		-10	-10					-26							-26
REUNION															
ROUEN		-7	-7			-3	-8	-1							-12
STRASBOURG		-9	-9					-9							-10
TOULOUSE		-9	-9					-19					-1		-19
VERSAILLES		-16	-16					-29							-29
<b>Total</b>	<b>-19</b>	<b>-181</b>	<b>-200</b>	<b>-4</b>	<b>-24</b>	<b>-101</b>	<b>-329</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>-470</b>

## Pour les enseignants,

les mesures prises ne risquent pas de contribuer au rattrapage du retard scolaire et culturel constaté chez les jeunes picards. La règle à calculer du ministère est même d'une logique à toute épreuve. Des exemples...

### **1er et 2nd degré : - 359 postes pour l'académie d'Amiens**

Dans le 1er degré : dans l'Aisne  
- 97 élèves estimés = - 65 postes

Dans l'Oise :  
+ 641 élèves = + 30 postes

Dans la Somme :  
+ 253 élèves = - 15 postes

**Au total :  
+ 800 élèves = - 50 postes.**

**Vive l'intérêt des élèves  
et du service public d'éducation.**

Dans le 2nd degré :  
**- 309 postes** pour toute l'académie. En 4 ans, ce sont près de 1.000 postes qui auront été supprimés.

**Retraite des fonctionnaires parents de trois enfants :**

**Un nouveau recul voté  
en catimini le 20 décembre  
au Sénat**

*La loi de finances rectificative pour 2004, publiée au JO du 31 décembre 2004, comporte à son article 136 une modification des dispositions applicables pour le départ en retraite des fonctionnaires parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé.*

Ce texte conditionne le droit à la liquidation de la pension de retraite avant 60 ans et après 15 ans de service, à la " condition d'une interruption de l'activité pour chacun des enfants dans des conditions fixées par décret en conseil d'Etat ".

Cet article, issu d'un amendement adopté par le sénat le 20 décembre avec l'accord du ministre Gaymard, n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il écarte de fait les pères de famille du droit à cette disposition que leur avait ouvert la jurisprudence européenne. Le dernier alinéa en prévoit que cette évolution législative s'applique à toutes les demandes qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de justice. Il va également se traduire par une régression pour de nombreuses femmes.

L'expérience a montré qu'un tel arbitrage, déjà retenu pour la bonification pour enfant accordée aux mères fonctionnaires et étendue aux pères par la jurisprudence Griesmar, a de fait privé aussi des milliers de mères du bénéfice de la bonification.

La FSU, avec les collègues concernées n'a cessé de dénoncer ces régressions et les menaces qui pesaient sur le droit à départ anticipé : elle avait demandé aux pouvoirs publics, lors de sa journée d'action du 8

décembre, d'organiser une table ronde sur le sujet. Aucune réponse n'a été apportée à cette demande, le gouvernement préférant légiférer en catimini.

En dépit d'une prise en compte partielle de ses interventions par une disposition complémentaire permettant " d'assimiler à une interruption de l'activité toute période n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de base de retraite ", ce vote n'en constitue pas moins un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

La FSU déplore le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé les questions des organisations syndicales sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision ainsi prise.

***La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'Etat, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille. En tout état de cause, la FSU se saisira de la période d'élaboration de ces décrets pour se battre afin de sauvegarder le plus grand nombre de situations et poursuivra son action pour rétablir dans leurs droits les femmes qui ont perdu les bonifications.***

***Elle invite les personnels à se mobiliser massivement le 20 janvier.***

Paris, le 6 janvier 2005

# **Tous ensemble le 20 janvier pour nos salaires et la Fonction publique !**

## Déclaration unitaire

### **MOBILISER DANS L'UNITE**

**Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU et CFTC de la Fonction publique se sont réunies le 6 janvier.** Elles appellent à construire, dans tous les départements et tous les secteurs de la Fonction publique, les plus larges mobilisations dans l'unité et se félicitent, d'ores et déjà, de toutes les initiatives unitaires déjà prises localement.

Elles appellent à amplifier la mobilisation pour le 20 janvier, et à tout mettre en œuvre pour que cette action soit une réussite massive. Cette grève montrera au gouvernement que les agents des Fonctions publiques en ont assez du mépris, de la dégradation de leurs salaires, de l'affaiblissement et de la remise en cause du service public.

#### **MOBILISER POUR NOS SALAIRES**

Les organisations syndicales dénoncent la perte de 5 % de pouvoir d'achat imposée depuis 2000.

Les organisations syndicales exigent des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat et des mesures significatives pour les bas salaires. Elles exigent la reconnaissance des qualifications, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Elles exigent un très fort relèvement du minimum de rémunération conduisant à une réforme de la grille indiciaire et des carrières pour tous les agents, le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions et retraites. Elles exigent que le contentieux accumulé soit la base de négociations avec le ministère de la Fonction publique. Elles exigent un véritable dialogue social et non des mesures autoritaires.

#### **MOBILISER POUR LA FONCTION PUBLIQUE**

Les organisations refusent les choix d'affaiblissement de la Fonction publique qui se traduisent aussi par des suppressions massives de postes, une précarité accrue et de fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires.

**Le 20 Janvier, mobilisons nous massivement dans l'unité par la grève et la manifestation.**

## **Voeux 2005**

**La section académique du SNASUB/FSU vous souhaite une très heureuse année 2005, pleine de santé et de bonheur.**

**Que nos aspirations et mobilisations communes puissent contribuer à un monde plus juste...**

## **COMMUNIQUÉ FSU**

### **Salaires : le gouvernement a choisi le blocage**

**En annonçant dans la presse qu'il " n'y aurait pas d'accord " le ministre de la Fonction Publique a enlevé tout sens à la réunion salariale du 21 décembre.** De fait, le gouvernement avait choisi de ne pas se donner les moyens de répondre aux exigences portées unanimement par les organisations de fonctionnaires.

Les décisions unilatéralement annoncées, augmentant la valeur du point d'indice de 0,5% au 1er février et de 0,5% au 1er novembre non seulement laissent entière la perte subie depuis 2000 par les agents de la Fonction Publique, actifs et retraités, mais programment pour 2005 une nouvelle perte du pouvoir d'achat. La valeur du point d'indice avait perdu 5% depuis 2000, il perdra près de 1% supplémentaire en 2005.

A ce raisonnement en traitement brut, il convient d'ajouter des prélèvements supplémentaires pouvant atteindre 1% du traitement dès le 1er janvier.

Les mesures, annoncées le 8 décembre pour éviter aux plus basses rémunérations de se situer sous le SMIC ont été vivement critiquées. En réponse, le ministre annonce la fusion des échelles E2 et E3 au premier juillet 2005. Cette décision améliore très légèrement la situation des agents concernés, mais faute de répercussion sur le reste de la grille elles en accentuent l'écrasement.

Le ministre n'a en outre pas répondu aux critiques fortes sur l'indemnité de sommet de grade, dont l'application aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière demeure incertaine et a refusé qu'elle soit étendue aux agents non titulaires.

**Le gouvernement a fait le choix du blocage.**

**La FSU considère que l'intervention des personnels est indispensable.**

Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire ;
- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;
- personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;
- personnels des bibliothèques (universités et Culture) ;

**NE PAS RESTER ISOLE(E) :**

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,  
SE MOBILISER,**

**SE SYNDIQUER...  
AU SNASUB / FSU**

**Permanences syndicales :**

**SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02**

**Local FSU 60 : 03.44.05.02.20**

**Secrétaire académique**

**Philippe Lalouette**  
Lycée Edouard Gand  
Amiens

**Trésorier académique**

**Daniel Duchat**  
Lycée Montaigne -  
Delambre  
Amiens

**Secrétaires académiques adjoints**

**Hélène Charrier**  
Lycée Edouard  
Branly - Amiens

**Jacques Lessard**  
IA de la Somme  
Amiens

**Correspondants :**

**Frédéric Berquin**  
Université de  
Picardie - Jules Verne

**Bernard Guéant**  
Rectorat d'Amiens

**Monique Besse**  
Collège Michelet  
Creil

**Arnaud Bevilacqua**  
Lycée Jules Uhry  
Creil

**Marcelle Lemaitre**  
IA de l'Aisne  
Laon

**Lamine Bensaddek**  
Université de  
Picardie - Jules Verne



**Bulletin d'adhésion annuelle 2004/2005**

Académie : ..... Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0  
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....  
Lieu d'exercice : .....  
Grade:..... Indice:.....  
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0  
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0  
Adresse personnelle : .....  
Adresse professionnelle : .....  
Tél.personnel : ..... Tél.travail : ..... Fax : ..... E.mail : .....

**Cotisation 2004/2005 :** par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

**Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : Daniel DUCHAT - SNASUB/FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**  
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.